

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/54

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
14 juin 2023 le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
14 juin 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre
Présents : 14 CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame
Votants : 18 Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Martine DUQUESNOY
Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Audrey TISON
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Hubert CHIVET

AT **Secrétaire de séance :**
Mme Sophie LOPEZ

Objet : DECISION MODIFICATIVE – N°1 / 2023

Monsieur le Maire propose de modifier des imputations budgétaires afin de réaliser les opérations comptables suivantes :

1. Apurement du compte 21532 «réseaux d'assainissement»

Suite au transfert de compétence de la voirie à la Communauté Urbaine d'ARRAS, il n'est plus possible d'imputer de factures sur ce compte.

Il convient donc de titrer pour un montant de 2 136.56 € afin d'apurer ce compte

- Une dépense d'investissement sera ainsi réalisée au compte 2113 (stade de la Scarpe) pour 1 381.80 €
- Une dépense d'investissement de 754.76 € sera également réalisée au compte 21318 (logement démolé 9 rue Anatole France) afin d'intégrer ces dépenses dans l'actif de la commune.

	Recettes	Dépenses
SECTION d'INVESTISSEMENT	Article 21532 2 136.56 €	Article 2113 1 381.80 €
		Article 21318 754.76 €
	Total + 2 136.56 €	Total + 2 136.56 €

Les crédits sont prévus en section d'investissement, au budget 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
 Transmis en préfecture
 Saint Nicolas Lez Arras,
 Le 27 juin 2023

Le Maire,
 Alain CAYET.

